



**ADOPTION DU BUDGET 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS 2016, 2017, 2018**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE:

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2016, ainsi que le programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018, le 10 décembre 2015 à 19h, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2016 et le programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 26^e jour de novembre 2015.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier